



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 76783

Texte de la question

M. Jérôme Cahuzac attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la politique de la ville sur l'avenir des plateformes de réussite éducative. Le plan de cohésion sociale ayant pris fin en 2009, l'agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances finance le dispositif sur la base de subventions versée annuellement mais sans aucune certitude sur la poursuite du dispositif sur le long terme. Créée en 2006, la plateforme de réussite éducative a su dynamiser le travail en réseau de toutes les institutions et services en lien direct ou indirect avec les enfants, les jeunes et leurs familles en situation de fragilité. Ce dispositif s'inscrit donc dans une démarche partenariale de soutien, avec une efficacité non démentie sur les territoires répondant au plus près aux difficultés des familles. Il lui demande donc de bien vouloir préciser ses intentions concernant l'avenir de ce dispositif et les modes de financement envisagés pour assurer la pérennité financière des plateformes de réussite éducative.

Texte de la réponse

Mis en place avec le plan de cohésion sociale en 2005, le programme de réussite éducative a été prolongé pour un an, par avenant, en décembre 2009. Depuis 2005, 365 143 jeunes en ont bénéficié, 531 projets locaux ont été validés. 1 361 quartiers prioritaires sont couverts par un projet de réussite éducative (PRE). Le rapport sur le programme de réussite éducative réalisé en 2009 par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSÉ) montre un bilan largement positif : l'action des PRE est de plus en plus individualisée, le public est de mieux en mieux ciblé et les besoins sont précisément repérés ; plus de 35 % des situations ont débouché sur un parcours. L'évaluation de ce programme, à travers l'analyse de 30 parcours PRE et des enquêtes menées par les préfetures, démontre un impact très positif pour l'intégration scolaire, le travail en classe, la remotivation des élèves, leur comportement et leur autonomie dans le travail. Les 10 000 professionnels de terrain sont largement impliqués et voient dans le PRE un dispositif réactif et particulièrement propice à un travail partenarial. Le budget voté au conseil d'administration de l'Acsé pour les PRE pour 2010 est de 88 484 105 . Cet effort sera poursuivi dans les années à venir dans le cadre des enveloppes financières attribuées à l'ACSÉ sur le programme 147 « politique de la ville ». Les travaux menés avec le ministère de l'éducation nationale visent à mieux prendre en compte certaines priorités, en particulier le traitement du décrochage scolaire et l'accompagnement des familles dans la prise en charge des difficultés liées à la santé des écoliers et des collégiens. Il importe également de mieux articuler localement les actions mises en place dans le cadre de l'accompagnement éducatif, du contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), ou du réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

Données clés

Auteur : [M. Jérôme Cahuzac](#)

Circonscription : Lot-et-Garonne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76783

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Politique de la ville

Ministère attributaire : Politique de la ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2010, page 4426

Réponse publiée le : 16 novembre 2010, page 12502